

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 8 Pluviôse, an V.

( Vendredi 27 Janvier 1797 ).

*Nombreuses promotions militaires, faites par l'empereur de Russie. — Départ du général autrichien Colli pour aller prendre le commandement de l'armée papale. — Lettre du général Buonaparte sur la victoire remportée par l'armée d'Italie. — Crime atroce commis sur un défenseur de la patrie par deux infirmiers de l'hôpital militaire de Strasbourg. — Discussion sur les colonies.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## R U S S I E.

*De Pétersbourg, le 29 décembre.*

Le général Melessino a été chargé du commandement en chef de l'artillerie, qui étoit confié au prince Subow, lequel a donné sa démission.

Sa majesté l'empereur vient de faire une nouvelle promotion nombreuse dans le militaire, & elle a témoigné au général feld-maréchal prince Repnin, sa satisfaction particulière de la bonne conduite des troupes qui ont parade le 16 de ce mois, à l'occasion de l'enterrement de feu l'impératrice Catherine II & de feu l'empereur Pierre III : sa majesté a fait présent d'un rouble à chaque soldat qui étoit commandé pour cette cérémonie.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 5 janvier.*

Sa majesté voulant témoigner sa satisfaction particulière au ministre des affaires étrangères, baron de Thugut, vient de le décorer de la grande-croix de l'ordre de Saint-Etienne.

Le général Colli, chargé du commandement en chef des troupes du pape, est parti le 2 de ce mois pour Rome; il se rendra, en passant, au quartier-général du général Alvinzy, pour se concerter avec lui sur les opérations militaires. Le général Bertolini commandera la cavalerie du pape.

## A L L E M A G N E.

*De Heidelberg, le 8 janvier.*

Le magistrat de cette ville a reçu ordre de fournir à l'armée autrichienne, dans l'espace de dix jours, 1000 paires de souliers, 2000 paires de bas, autant de chemises & 100 manteaux d'officier.

## S U I S S E.

*De Bâle, le 19 janvier.*

On avoit cru que le grand procès des officiers bâlois seroit terminé hier, mais on s'est trompé à cet égard. Le conseil a seulement décidé hier que les trois officiers

détenus pourroient sortir des prisons publiques, mais qu'ils seroient en état d'arrestation chez eux & qu'ils ne pourroient rien aliéner de leurs biens. Le conseil des Treize fera incessamment au petit conseil un rapport sur l'affaire, & donnera son avis sur la punition à infliger à ces officiers.

*De Geneve, le 19 janvier.*

La suspension momentanée d'un moyen de relation facile & usité entre cette petite république & la république française, avoit jeté ici de l'inquiétude dans les esprits. Le ministre permanent de Geneve avoit été remplacé à Paris par des ministres provisoires, & ceux-ci avoient vu finir leur mission d'une manière brusque & imprévue. Il y a lieu d'espérer que l'espece d'alarme momentanée que cette affaire avoit occasionnée, est totalement dissipée, puisqu'il est question en ce moment de la nomination d'un nouveau ministre permanent, que, sans doute, on préjuge ne devoit pas être désagréable au directoire. Le conseil administratif a envoyé au conseil législatif un extrait de ses registres, portant qu'il estime convenable de s'occuper incessamment de cet objet & d'arrêter un jour pour porter cette élection au conseil souverain auquel elle appartient. Le conseil législatif ne tardera pas de suivre cette impulsion, & d'assembler les citoyens pour cet objet intéressant. De tout tems, Geneve a eu avec la France des relations auxquelles elle a mis un haut prix; & maintenant, enclavée dans le territoire français, elle ne peut manquer de sentir plus vivement encore l'importance de maintenir les dispositions bienveillantes d'un si puissant voisin. Il y a donc tout lieu de présumer, que le choix des citoyens sera tel, qu'il méritera l'approbation des hommes sages dont l'opinion prend tous les jours plus d'empire ici comme en France.

Les jugemens des meurtriers ne tarderont pas à occuper le public. L'opinion se prononce fortement sur la nécessité de maintenir les loix & les jugemens qui auront lieu légalement par tous les moyens les plus efficaces contre les attaques des anarchistes, si, contre toute apparence, ils tentoient de s'y opposer.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 4 pluviôse.*

Le général de division Bernadotte va occuper un camp

au-dessus de Luxembourg, avec un corps de 20 mille hommes.

Le passage du Rhin, qui avoit été permis pendant quelque tems dans les environs de Coblenz & de Cologne, vient d'être sévèrement défendu.

Le général Kleber se prépare à retourner en France pour s'y reposer sur ses lauriers, comme les généraux Pichegru & Jourdan.

Le général Beurnonville, malgré le délabrement de sa santé, est actuellement à Dusseldorf, où il surveille les travaux qui doivent assurer la défense de cette place. On la met en état de soutenir un siège vigoureux, parce que l'on s'imagine que l'ennemi fera les plus grands efforts pour s'en emparer la campagne prochaine. Le camp retranché d'Oberhillick est également perfectionné; il faudra l'emporter avant de pouvoir approcher de Dusseldorf.

L'insurrection qui s'est manifestée à Malmédy, avoit pour cause une cérémonie publique du culte catholique que la force armée a voulu empêcher: le peuple s'est soulevé; l'on s'est battu, & il y a eu dans cette occasion des tués & des blessés. Le général Chabert, qui commande à Liège, ayant envoyé aussi-tôt une grande force armée, la tranquillité y a été rétablie.

## FRANCE.

## ARMÉE D'ITALIE.

*Extrait d'une lettre du général en chef, au général Clarke.*

De Vérone, le 23 nivôse.

A peine parti de Roverbella, j'ai su que l'ennemi se présente à Vérone. Massena faisoit ses dispositions, qui ont été très-heureuses. Nous avons fait 600 prisonniers, & nous avons pris 3 pièces de canon.

Le général Brune a eu sept balles dans ses habits, sans avoir été touché par aucune. C'est jouer de bonheur.

Nous n'avons eu que 10 hommes tués & 100 blessés.

*Signé, BUONAPARTE.*

*Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

Au quartier-général de Roverbella, le 28 nivôse, an 5.

Citoyens directeurs, il s'est passé, depuis le 23, des opérations d'une telle importance, & qui ont si fort multiplié les actions militaires, qu'il m'est impossible, avant demain, de vous en faire un détail circonstancié; je me contente, aujourd'hui, de vous les annoncer.

Le 23 nivôse, l'ennemi est venu attaquer la division du général Massena, devant Vérone, ce qui a donné lieu au combat de Saint-Michel, où nous l'avons battu complètement; nous lui avons fait six cents prisonniers, & pris trois pièces de canon. Le même jour, il attaqua la tête de notre ligne de Montebaldo; & donna lieu au combat de la Corona, où il a été repoussé; nous lui avons fait cent dix prisonniers.

Le 24 à minuit, la division de l'armée ennemie qui, depuis le 10, étoit établie à Bevilacqua, où elle avoit fait replier l'avant-garde de la division du général Augereau, jeta rapidement un pont sur l'Adige, à une lieue de Porto-Legano, vis-à-vis Anguiari.

Le 24 au matin, l'ennemi fit filer une colonne de forte par Montagna & Caprino, & par-là obligea la division du général Joubert à évacuer la Corona & à se concentrer à Rivoli. J'avois prévu ce mouvement; je m'y portai dans la nuit, & cela donna lieu à la bataille de Rivoli, que nous avons gagnée les 25 & 26, après une

résistance opiniâtre, & où nous avons fait à l'ennemi 13 mille prisonniers, pris plusieurs drapeaux & plusieurs pièces de canon; le général Alvinzy, presque seul, a eu beaucoup de peine à se sauver.

Le 25, le général Guieux attaqua l'ennemi à Anguiari, pour chercher à le culbater avant qu'il eût entièrement effectué son passage; il ne réussit pas dans son objet, mais il fit 500 prisonniers.

Le 26, le général Augereau attaqua l'ennemi à Anguiari, ce qui donna lieu au second combat d'Anguiari; il lui fit deux mille prisonniers, s'empara de seize pièces de canon, & brûla tous ses ponts sur l'Adige; mais l'ennemi profitant de la nuit, défila droit sur Mantoue. Il étoit déjà arrivé à une portée de canon de cette place; il attaque Saint-George, fauxbourg que nous avions retranché avec soin, & ne put pas l'emporter. J'arrivai dans la nuit avec des renforts, ce qui donna lieu à la bataille de la Favorite, sur le champ de bataille où je vous écris.

Les fruits de cette bataille sont sept mille prisonniers, des drapeaux, des canons, tous les bagages de l'armée, un régiment de hussards & un convoi considérable de grains & de bœufs, que l'ennemi prétendoit faire entrer dans Mantoue. Wurmser a voulu faire une sortie pour attaquer l'aile gauche de notre armée; mais il a été reçu comme à l'ordinaire, & obligé de rentrer. Voilà donc, en trois ou quatre jours, la cinquième armée de l'empereur entièrement détruite.

Nous avons fait 23 mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, 2 généraux, 6 mille hommes tués ou blessés, 60 pièces de canon & environ 24 drapeaux. Tous les bataillons des volontaires de Vienne ont été faits prisonniers; leurs drapeaux sont brodés des mains de l'impératrice.

L'armée du général Alvinzy étoit de près de 50 mille hommes, dont une partie étoit arrivée en poste de l'intérieur de l'Autriche.

Du moment que je serai de retour au quartier-général, je vous ferai passer une relation détaillée, pour vous faire connoître les mouvemens militaires qui ont eu lieu; ainsi que les corps & les individus qui se sont distingués.

*Signé, BUONAPARTE.*

## DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

*De Brest, le 30 nivôse.*

Les préparatifs pour une seconde & importante expédition maritime, redoublent avec la plus grande activité. Toutes les ressources de la France, & la France républicaine a assez prouvé qu'elle ne manquoit jamais de ressources quand il s'agissoit de vaincre, vont être déployées sur nos plages, depuis si long-tems dépositaires de glorieux souvenirs, pour montrer enfin aux Anglais quelle est la supériorité d'une puissance qui a des guerriers, sur celle qui n'a que des matelots.

*(Extrait du Rédacteur.)*

## DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

*De Strasbourg, le 30 nivôse.*

Un crime atroce vient d'être commis dans nos murs. Un défenseur de la patrie, fils d'un citoyen très-aisé, habitant la campagne, étant tombé malade, est conduit à l'hôpital militaire. Son père, inquiet, vient le voir, lui remet une somme assez considérable pour se faire soulager, & donne en partant un louis d'or à deux infirmiers, en leur recommandant d'avoir soin de son enfant. Ce tendre père revient l'après-midi & veut voir,

avant de partir, de la satisfaction de l'embrasser ; les deux infirmiers, d'un air pénétré, lui annoncent que son fils venoit de mourir, les remèdes ayant produit un effet bien opposé à ce qu'on attendoit. Le pere, éperdu, demande où est son fils ; on le conduit dans le lieu où l'on dépose les morts avant d'être enterrés. Le pere se jette sur le cadavre de son enfant qu'il embrasse en sanglotant ; il s'efforce de le ranimer ; il sent encore de la chaleur ; son fils ouvre les yeux ; il revient à la vie. Son premier cri fut un cri d'effroi : « voilà mes assassins », dit-il, en montrant les deux infirmiers. Il apprend à son pere que ces malheureux, ayant remarqué qu'il avoit caché de l'argent sous son chevet, l'avoient étranglé ; ils l'avoient cru mort & l'avoient porté dans le réduit, d'où il ne devoit sortir que pour être enterré. Ces deux monstres sont arrêtés. On dit que ce crime n'est pas leur coup d'essai, & que plusieurs infortunés ont péri, par leurs mains, de la même manière.

*De Paris, le 7 pluviôse.*

Un fait horrible, qui vient de se passer au faubourg Saint-Honoré, fait naître les plus sinistres réflexions. Un homme, connu dans le quartier pour un terroriste furieux, entre chez un boucher, il y a deux jours, lui demande la viande à 4 sols la livre ; celui-ci la lui refuse. Cet homme se saisit d'un couperet qui étoit devant lui & l'en frappe ; sa femme accourt pour le défendre, elle est frappée au ventre par ce furieux ; un voisin, que leurs cris font survenir dans la boutique, & qui veut désarmer l'assassin, est également frappé par lui ; enfin cet homme est arrêté. Ce matin, on l'a trouvé, dans sa prison, mort d'un poison qu'il avoit pris sur lui & qu'il avoit caché. Au moment où on le conduisoit en prison, il ne cessoit de se féliciter d'avoir immolé trois victimes. On désespère de les sauver.

Le procès du ci-devant abbé Salomon, accusé d'avoir tenu une correspondance criminelle avec les ennemis de la république, a été jugé hier par le tribunal criminel. Il a été acquitté par le jury, à la grande satisfaction d'un nombreux auditoire. Son défenseur officieux, le citoyen Bérard, a déployé dans cette affaire un grand talent & de logique & d'éloquence.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

Nous sommes au quatrième mois de l'an 5 ; jugez de mon étonnement, lorsqu'avant-hier, arrivant à ma campagne, je vois entrer le soir, dans le salon, ma femme, mes fils & trois jeunes gens de leur âge, sous le costume de paysans, & jouer une charmante comédie, dont le premier jour de l'an 1797 étoit l'objet. Je suis bon républicain ; je protestai donc & j'assurai que l'année commençoit à cette époque où le soleil entre dans le signe de la Balance, enfin au 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Le lendemain, à mon réveil, ma femme me souhaite une bonne année ; mes fils vinrent & me firent chacun un petit compliment, l'un en vers, l'autre en prose, & tous me demandèrent ma bénédiction. Je leur rendis celles que, pendant quarante ans, j'avois reçues des auteurs de mes jours ; les domestiques se présentèrent ; bientôt se succédèrent quelques gens du village & les nombreux filleuls & filleules de la famille ; car ma femme a la manie surannée de laisser ses fils continuer de tenir des enfans sur les fonds baptismaux.

Je crus en être quitte pour recevoir des complimens &

donner des étrennes, lorsque dix heures sonnans, tout le monde se dispose à partir pour l'église ; la ménagère étoit dans ses beaux atours, parce que, sans le savoir, je faisois les frais du pain béni qu'elle alloit présenter à la grand-messe ; on m'attendoit : je venois de recevoir votre journal & d'y lire un article de Rödeler, sur les élections : *On se fait dévôt*, dit-il, *c'est pour les élections. J'hésite donc ; je rentre avec ma femme & je me consulte. « Si je vais à la messe, lui dis-je, on me prendra dans le canton pour un honnête homme qui veut un culte, parce que sans culte il n'y a pas de mœurs pour le peuple ; conséquemment je serai un chouan & un franc royaliste ; me voilà donc privé de la voix de cette classe nombreuse de vrais patriotes, de bons républicains qui ne veulent point de religion, parce qu'ils ne veulent point de morale. « Viens à la messe, me répond ma femme, et tu seras électeur. Le peuple des campagnes est maintenant éclairé par ses longs malheurs ; privé de ses enfans, & des animaux compagnons de ses travaux, il arrose son champ de ses suurs ; privé de consolation pendant son agonie, & de la sépulture de ses peres après sa mort, il maudit les scélérats qui, au nom de la liberté, l'ont égaré ; il reporte aujourd'hui ses idées vers la divinité & ses seules espérances vers les honnêtes gens ». Je partis donc pour la messe.*

C. D. V.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen RIOU.

*Séance du 7 pluviôse.*

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission la pétition des héritiers d'un citoyen qui, condamné par le tribunal révolutionnaire, a été, trois mois après son exécution, inscrit sur une liste d'émigrés. Les pétitionnaires demandent à rentrer dans leurs biens.

Dannou fait la seconde lecture du projet d'instruction pour les assemblées communales, primaires & électorales.

Quirot réclame contre l'article relatif aux étrangers & d'après lequel les artistes suisses qui ont établi à Besançon une manufacture d'horlogerie, ne seroient pas admis à l'exercice des droits de citoyen malgré plusieurs décrets.

Après une assez longue discussion, le conseil passe à l'ordre du jour motivé sur ce que si les citoyens dont il s'agit ont les qualités requises, ils seront admis aux assemblées primaires, & qu'ils ne doivent pas l'être s'ils ne les ont pas.

Quant aux naturalisations, le conseil décide qu'il n'y en aura de valables que celles obtenues dans les formes légales.

Pères (du Gers), par motion d'ordre, demande qu'on fasse le rapport sur les maisons de jeux.

Lemoine se plaint qu'on éloigne, par ces motions incidentes, la discussion sur les objets les plus importants, tels que les transactions, le code hypothécaire, le code civil, le code pénal.

Un grand nombre de membres réclament la parole à jour fixe ; elle est assurée nomidi à Cambacérés, pour présenter à la discussion le code civil, & décadi à Pastoret, pour faire un rapport sur le code pénal.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les décharges à accorder pour le paiement des contributions aux départemens de l'Ouest.

Vaublanc se présente à la tribune pour une motion d'ordre ; il éprouve d'abord quelque opposition. Cependant la parole lui est accordée ; il appelle l'attention du conseil sur les colonies qui donnoient autrefois à la France un bénéfice de 70 millions dans la balance du commerce, & sans lesquelles on ne peut avoir ni marine ni commerce ; l'Angleterre le sait bien. Voilà la source de sa prospérité, de ses richesses. Sa force est dans son commerce, son commerce dans sa marine, & sa marine dans ses colonies : aussi nous a-t-elle pris une partie des nôtres. Elle couvre la mer de ses vaisseaux ; elle est maîtresse de l'Inde, & fait le commerce du monde entier. Il faut, disoit lord Chatam, prendre les colonies françaises & les garder : sans doute son fils pense de même. Mais y auroit-il réussi, s'il n'eût été que trop bien secondé par ceux qui ont dévasté nos isles & les ont inondé de sang ?

Ce n'étoit pas en Irlande, c'étoit dans les colonies qu'il falloit attaquer l'Angleterre, & qu'on pourra la vaincre : rainez son commerce, ses peuples se souleveront & elle demandera la paix.

Vaublanc demande donc que la commission des colonies, qui depuis deux mois a des piéces importantes, fasse enfin son rapport le 20, ou que le conseil ouvre la discussion sans attendre ce rapport.

On propose l'impression du discours de Vaublanc ; plusieurs membres s'y opposent.

Bourdon insiste pour l'impression ; il croit qu'il est important de faire connoître au peuple les grandes vérités qu'il renferme. Bourdon demande en outre, que désormais la discussion sur les colonies soit publique.

Il s'éleve des murmures.

Bourdon répond aux murmures, que c'est par cette publicité qu'on formera l'opinion, & que c'est par l'opinion qu'on éclairera le directoire sur ses mauvais choix. (On murmure). Comment le gouvernement, s'écrie Bourdon, n'a-t-il pas rougi... (De violens murmures l'interrompent de nouveau.) Il continue. Comment n'a-t-il pas rougi d'envoyer dans les colonies un homme tout couvert du sang qu'il y a fait verser ? N'est-ce pas comme si l'on avoit, après le 9 thermidor, renvoyé Collot-d'Herbois à Lyon ? L'opinion publique a déjà forcé le directoire à rappeler un trop fameux commissaire du Midi, elle obtiendra de lui qu'il rappelle ceux envoyés dans les colonies.

Marec, chargé du rapport sur les faits résultans des piéces, annonce que son travail ne pourra pas être prêt le 20. Il ne s'oppose pas d'ailleurs à ce que la discussion soit néanmoins ouverte.

Hardy s'oppose à toutes les propositions faites. Il croit qu'imprimer ce qu'a dit Vaublanc, ce seroit servir l'Angleterre ; il n'a fait d'ailleurs que répéter les lieux communs tirés de M. Necker. Quant aux commissaires, Hardy ne les justifie pas, il n'en connoit aucun ; mais il croit devoir rappeler que Sonthonax étoit détesté aux Jacobins, (on rit) & que les vingt-deux, dont lui Hardy faisoit partie, ont été mis en accusation comme complices des crimes de Sonthonax.

Pas moi, je le déclare, s'écrie Douleat. — Ni moi, ni moi, s'écrient plusieurs membres.

Hardy répond qu'il faut avoir bien peu de mémoire pour nier un fait qui est formellement au nombre des articles de l'acte d'accusation.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur toutes les propositions.

Bourdon insiste de nouveau pour la publicité qu'il a réclamée.

Le président informe le conseil qu'il a reçu un message du directoire exécutif, contenant des piéces sur les colonies.

Douleat pense qu'il est de la sagesse du conseil de les faire lire en secret, comme les précédentes, sauf à statuer par la suite sur la publicité de la discussion.

Cette proposition est adoptée, & le conseil arrête qu'il se mettra à cet effet en comité général demain à onze heures.

Douleat demande aussi que sans autre retard, le rapport soit fait le 25. Marec y consent, & la proposition est adoptée.

On reprend la discussion sur les départemens de l'Ouest ; plusieurs membres ont été entendus, & la suite de la discussion ajournée.

Jard Pauvilliers a tracé un tableau déplorable des maux que sous la tyrannie de Robespierre on a fait souffrir aux départemens, après qu'ils se furent soumis la première fois.

*Errata.* — A l'article de la séance des anciens d'hier, il y a deux fautes d'impression dans le précis de la motion de Dumas. On lit au commencement : *Buonaparte a fait tomber les espérances de l'empereur dans le piège qu'il lui avoit tendu* : lisez, *les généraux de l'empereur dans le piège qu'ils lui avoient tendu*.

On lit plus bas : *nous sommes victorieux sans elle et pour elle* : lisez, *par elle et pour elle*.

*Bourse du 7 pluviôse.*

Amsterdam . . . . . 59 $\frac{1}{8}$ , 60 $\frac{1}{8}$	Marseille . . . . . au pair
Hambourg 194 $\frac{1}{2}$ , 192, 191 $\frac{1}{2}$	Bordeaux . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ bénéf.
Madrid . . . . . 11 l. 5 s.	Or flu. . . . . 101 liv. 12 s. 6 d.
Madrid effective . . . . .	Lingot d'arg. . . . . 50 l. 5 s. 3 d.
Cadix . . . . . 11 l. 2 s. 6 d.	Piastre . . . . . 5 liv. 5 s. 5 d.
Cadix effective . . . . .	Quadruple . . . . . 79 liv.
Gènes . . . . . 92 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol. . . . . 11 l. 6 s.
Livourne . . . . . 101 $\frac{1}{2}$	Souver. . . . . 33 l. 12 s. 6 d.
Bâle . . . . . $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{8}$ perte à vue.	Guinée . . . . .
Lausanne . 1 $\frac{1}{2}$ perte. 3 mois.	Mandat, 19 s., 19 $\frac{1}{2}$ , 19 s. 9 d.
Londres . . . . . 24 15 s.	19 s. $\frac{1}{2}$ , 20 s. 3 d.
Lyon . . . . . au pair.	Reut. 9 l., 8 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ , 15 l., 17 $\frac{1}{2}$
Esprit $\frac{3}{4}$ , 485 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 380 liv. —	
Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique . . . . .	
— Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s.	

*L'Italiano imparziale, gazetta politica e letteraria.* Cette gazette italienne paroît cinq fois par decade depuis le 12 nivôse (1<sup>er</sup> janvier 1797). Le prix de l'abonnement, pour la France, est de 7 l. 10 s. pour trois mois, de 14 liv. pour six, & de 25 liv. pour l'année. Pour les pays étrangers, de 9 liv. pour trois mois, de 15 liv. pour six, & de 30 liv. pour l'année. On s'abonne à Paris, chez G. F. Galletti, imprimeur, rue Honoré, n<sup>o</sup>. 1499.